

Compte rendu de séance

Séance du Mardi 15 Mars 2022

L' an 2022 et le Mardi 15 Mars 2022 à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE MOUGENOT sous la présidence de
GLORIOT Sylvain Maire

Présents : M. GLORIOT Sylvain, Maire, Mmes : LOYAL Claire, PATARD Sandrine, Melle BRIGUÉ Coralie, MM : BOIVIN Richard, GAUTHIER Dimitri, GOLE Pascal, LOMON Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SENDEL Danièle à M. GLORIOT Sylvain, MM : COLLIOT Sébastien à Mme PATARD Sandrine, LOMON Mickaël à M. LOMON Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 08/03/2022

A été nommé(e) secrétaire : Coralie BRIGUÉ

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

réf : 20220010

Après présentation des demandes de subvention, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- 200 € à l'ADAVIE
 - 200 € à l'ADMR
 - 200 € Souvenir Français
 - 200 € ADAPEI
 - 200 € à l'ONBF
- 2 000 € au Racing Club de Saulxures les Bulgneville

Ces crédits seront budgétisés à l'article 6574 du budget communal 2022

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ALIGNEMENTS D'ARBRES EN BORDURE DE RD

réf : 20220011

Suite à la demande du Conseil Départemental des Vosges, pour l'entretien et l'élagage des arbres d'alignement sur le domaine public dans l'agglomération de Saulxures-lès-Bulgneville, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a signé la convention d'occupation du domaine public avec le Département.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION DU CHALET DU LAC

réf : 20220012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel à 280 € du 15 avril au 30 septembre 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec Madame BELIN-MATHIEU Delphine

Le recouvrement sera effectué par la Trésorerie de VITTEL.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUEE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

réf : 20220013

Après proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal nomme Madame Sandrine PATARD comme conseiller délégué à la commission de contrôle des listes électorales.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT ELECTRICITE LOGEMENT DU CCAS

réf : 20220014

La commune ayant continué à régler l'électricité de la maison du ccas au 34 rue Sainte Barbe louée depuis le 10 décembre 2021 à Monsieur THIEBAUT Bryan et BRASSEUR Marine, le Conseil Municipal décide de recouvrer la somme de 917.86 € correspondant à l'abonnement ainsi qu' à l'électricité consommée du 10 décembre au 15 février 2022.

Le paiement sera à effectuer à la Trésorerie de Vittel.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 20.00

En mairie, le 21/03/2022
Le Maire
Sylvain GLORIOT